



COMMISSION DES FINANCES

2020/2026

Réunion 4 : 23 février 2021
Torcé

PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget principal

Résultats 2020 provisoires

Versements aux communes

Masse salariale

Contributions et subventions

Taux d'imposition

Investissements

Budgets annexes

Piscines

Transports

Assainissement collectif

SPANC

Pays de Vitré

Zones d'activités

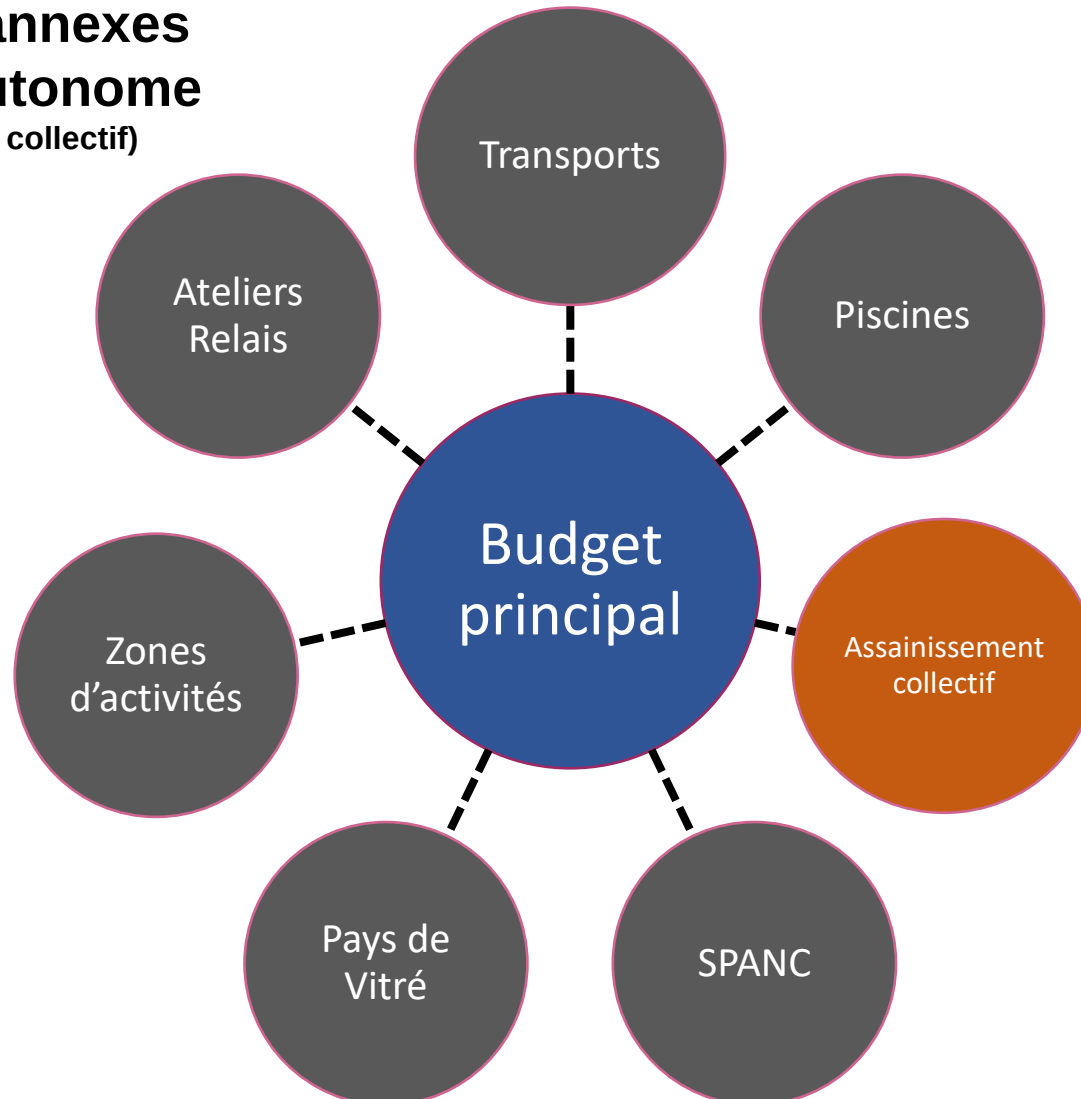
Ateliers relais



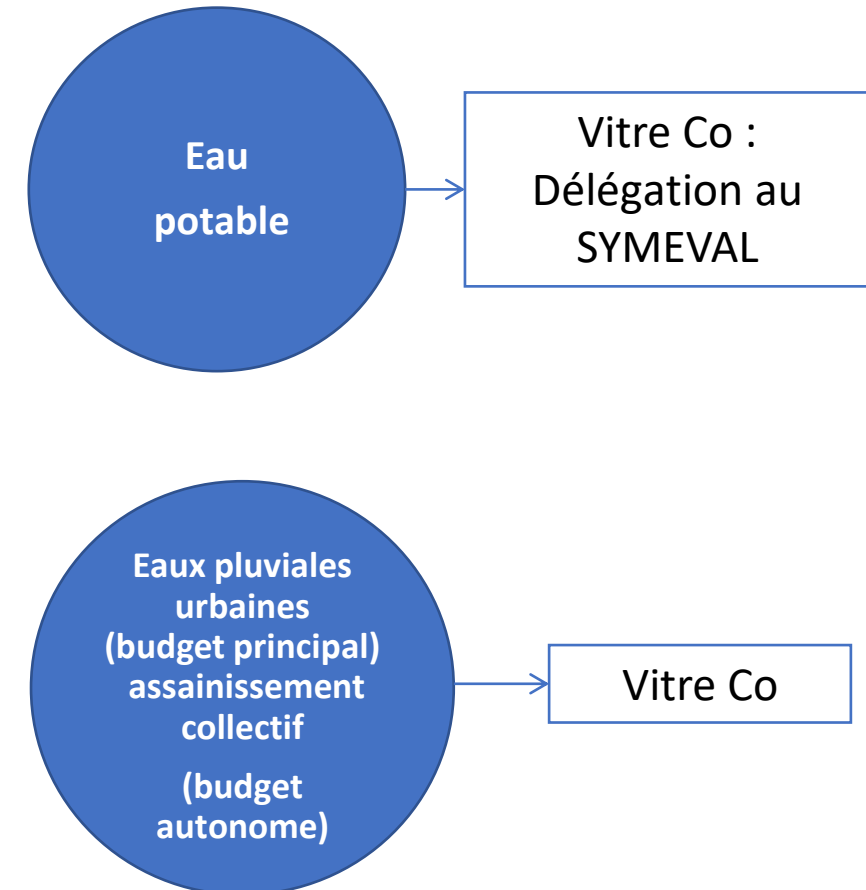
BUDGETS 2021

RAPPEL DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE

1 budget principal
+ 6 budgets annexes
+ 1 budget autonome
(régie assainissement collectif)



**Rappel transfert compétence
eau et assainissement**



RÉSULTATS PROVISOIRES* 2020

DES BUDGETS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ

Budgets à incidence fiscale

Budget principal

Résultats agrégés avec les budgets piscines et transports

Excédent de fonctionnement 2020

Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements

Ce résultat prend en compte la couverture des déficits de fonctionnement des budgets piscines (1 999 K€) et transports (3 063 K€)

507 K€

11 812 K€

Excédent de fonctionnement reporté

Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements

11 305 K€

12 303 K€

Déficit d'investissement 2020

Besoin de financement de la section d'investissement

Ce résultat prend en compte la couverture des déficits d'investissement des budgets piscines (556 K€) et transports (27 K€)

- 1 678 K€

491 K€

Excédent d'investissement reporté

2 169 K€

Résultat global en baisse par rapport à 2019 (13 473 K€) en raison notamment de l'impact de la crise sanitaire, du paiement des dépenses d'eaux pluviales sans transfert de ressources et de l'absence de recours à l'emprunt

*Les résultats définitifs seront arrêtés lors du vote des comptes administratifs à la prochaine séance

BUDGETS ANNEXES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget annexe Ateliers Relais

Excédent de fonctionnement 2020 Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements	419 K€	507 K€	2 432 K€
Excédent de fonctionnement reporté Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements	88 K€		
Excédent d'investissement 2020 Besoin de financement de la section d'investissement <i>Excédent principalement lié à la cession de 3 bâtiments d'activités en 2020 et à l'absence de nouveaux travaux de construction</i>	2 779 K€	1 926 K€	
Déficit d'investissement reporté	- 853 K€		

Budget annexe Zones d'Activités

Excédent de fonctionnement 2020 Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements	1 604 K€	14 773 K€	- 9 496 K€*
Excédent de fonctionnement reporté Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements	13 169 K€		
Déficit d'investissement 2020 Besoin de financement de la section d'investissement	- 3 712 K€	- 24 269 K€	
Déficit d'investissement reporté	- 20 557 K€		

* Ce déficit correspond à un stock de terrains aménagés mais non vendus (72,4 ha)

BUDGETS ANNEXES : **ASSAINISSEMENT COLLECTIF, SPANC** ET **PAYS**

Budget autonome Régie Assainissement Collectif

Excédent de fonctionnement 2020 Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements	+ 7 289 K€	+ 7 289 K€	+ 6 173 K€
Excédent de fonctionnement reporté Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements <i>1^{er} budget donc par d'excédent reporté</i>	0 K€		
Résultat d'investissement 2020 Besoin de financement de la section d'investissement	- 1 116 K€	- 1 116 K€	
Déficit d'investissement reporté <i>1^{er} budget donc par d'excédent reporté</i>	0 K€		

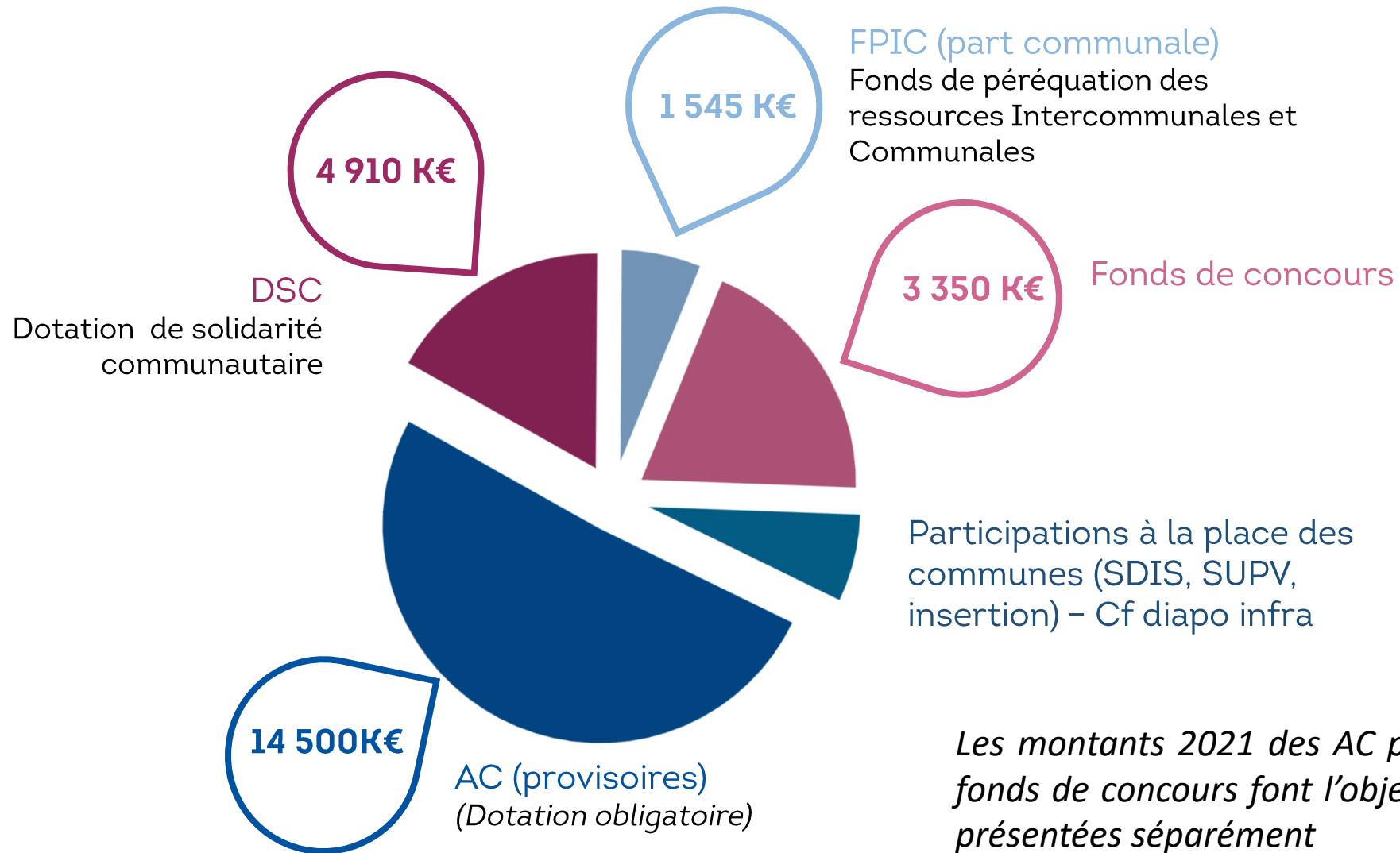
Budget annexe SPANC

Résultat de fonctionnement 2020 Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements	- 9 K€	+ 27,5 K€
Excédent de fonctionnement reporté Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements	+ 36,5 K€	

Budget annexe Pays de Vitré

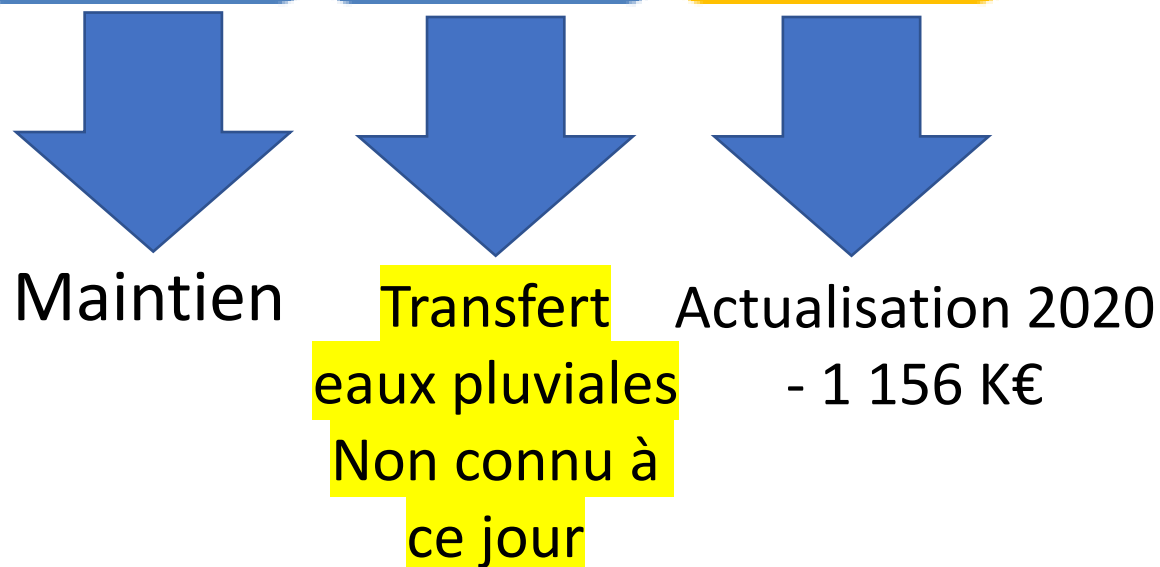
Résultat de fonctionnement 2020 Autofinancement dégagé au cours de l'exercice permettant de financer les investissements	- 42 K€	+ 96 K€
Excédent de fonctionnement reporté Autofinancement reporté des exercices précédents permettant de financer les investissements	+138 K€	

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES



Les montants 2021 des AC provisoires, DSC et fonds de concours font l'objet de délibérations présentées séparément

AC 2021 : ACTUALISATION DES COUTS DES SERVICES COMMUNS + FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES



AC 2021 provisoires

14 477 K  

Recommandation de prudence pour les pr  visions communales (clect au 30 septembre, AC 2021 d  finitive fin 2021)

Composantes de l'attribution de compensation	AC "PART FISCALE"	TRANSFERTS DE COMPETENCES	SERVICES COMMUNS							AC BUDGETAIRE PROVISOIRE 2021
		AC "PART TRANSFERTS DE CHARGES"	ADS	Conseiller en Energie Partagé	Informatique	Informatique correction 2019	Technicien Gestion de voirie	Services communs Vitré Co/Ville de Vitré (RH, finances, assemblées/commande publique, SIG, archives et courrier	PART "SERVICES COMMUNS"	
Dates du transfert			1er juillet 2015	1-juil.-16	1-janv.-18		1-janv.-18	1-oct.-17 1-janv.-18		
Argentré du Plessis	933 064 €	-184 083 €	-11 064 €	-1 421 €	-7 001 €				-19 486 €	729 496 €
Availles sur Seiche	-1 220 €	16 440 €	-1 197 €		-1 096 €				-2 293 €	12 927 €
Bais	143 418 €	-19 586 €	-8 379 €	-772 €	-3 806 €				-12 957 €	110 874 €
Balazé	70 093 €	-31 047 €	-3 523 €	-717 €	-3 531 €				-7 771 €	31 274 €
Bréal sous Vitré	56 274 €	-8 523 €	-1 471 €	-206 €	-1 017 €		-943 €		-3 637 €	44 113 €
Brielles	7 301 €	-8 169 €	-1 009 €	-227 €	-1 116 €				-2 351 €	-3 219 €
Champeaux	14 760 €	-6 457 €		-163 €					-163 €	8 140 €
Chapelle Erbrée La	11 423 €	-6 918 €	-1 197 €		-1 108 €		-1 109 €		-3 414 €	1 091 €
Châteaubourg	2 007 417 €	281 410 €	-24 898 €	-2 266 €	-11 166 €				-38 330 €	2 250 496 €
Châtillon en Vendelais	240 600 €	-34 083 €	-1 607 €	-547 €	-2 693 €				-4 846 €	201 671 €
Cornillé	156 397 €	-13 688 €	-3 044 €	-316 €	-1 557 €				-4 917 €	137 792 €
Domagné	166 363 €	67 696 €	-8 208 €	-736 €	-3 624 €				-12 567 €	221 491 €
Domalain	86 069 €	-23 713 €	-3 762 €	-649 €	-3 197 €		-3 199 €		-10 807 €	51 549 €
Drouges	14 071 €	10 140 €	-479 €		-839 €				-1 318 €	22 893 €
Erbrée	62 325 €	-27 559 €	-7 045 €	-554 €					-7 599 €	27 167 €
Etelles	356 823 €	-34 303 €	-10 705 €	-820 €	-4 040 €				-15 565 €	306 955 €
Gennes sur Seiche	28 565 €	-10 813 €			-1 524 €				-1 524 €	16 228 €
La Guerche de Bretagne	1 099 489 €	380 206 €	-6 088 €		-6 805 €				-12 893 €	1 466 802 €
Landavran	4 765 €	-5 869 €	-1 830 €	-225 €	-1 107 €				-3 161 €	-4 265 €
Louvigné de Bais	442 777 €	65 820 €	-4 104 €	-608 €	-2 995 €				-7 707 €	500 891 €
Marpiré	45 772 €	-11 755 €	-2 035 €			1 488 €			-547 €	33 470 €
Mecé	9 105 €	-8 489 €	-1 026 €		-966 €	-853 €			-2 845 €	-2 229 €
Mondevert	46 266 €	-8 599 €	-1 197 €	-263 €	-1 295 €		-1 149 €		-3 904 €	33 764 €
Montautour	28 502 €	-3 596 €		-88 €	-433 €		-531 €		-1 052 €	23 854 €
Montreuil des Landes	30 124 €	-3 922 €		-77 €	-379 €		-804 €		-1 261 €	24 941 €
Montreuil sous Pérouse	229 814 €	-24 997 €	-3 882 €	-329 €	-1 618 €		-1 388 €		-7 217 €	197 599 €
Moulins	-1 492 €	53 386 €	-1 454 €	-235 €	-1 156 €				-2 845 €	49 049 €
Moussé	-1 485 €	7 207 €			-538 €				-538 €	5 184 €
Moutiers	15 151 €	35 656 €	-2 018 €						-2 018 €	48 789 €
Pertre (Le)	124 591 €	-23 149 €	-2 770 €	-464 €	-2 284 €		-2 829 €		-8 347 €	93 094 €
Pocé les Bois	35 782 €	-14 624 €	-2 018 €	-422 €	-2 081 €				-4 521 €	16 637 €
Princé	4 779 €	-5 386 €			-615 €				-615 €	-1 221 €
Rannée	13 634 €	-11 973 €	-1 094 €		-1 791 €				-2 885 €	-1 224 €
Saint Aubin des Landes	253 290 €	-13 428 €	-3 010 €	-305 €	-1 504 €				-4 820 €	235 042 €
Saint Christophe des Bois	44 843 €	-7 706 €	0 €	-183 €	-900 €		-1 035 €		-2 118 €	35 018 €
Saint Didier	644 €	32 113 €	-8 978 €	-653 €					-9 631 €	23 126 €
Saint Germain du Pinel	10 993 €	-9 803 €	-2 223 €	-296 €	-1 460 €				-3 979 €	-2 789 €
Saint Jean sur Vilaine	24 668 €	24 143 €	-2 445 €	-409 €	-2 015 €				-4 869 €	43 943 €
Saint M'Hervé	72 006 €	-18 598 €	-3 112 €	-442 €					-3 554 €	49 854 €
Selle-Guerchaise	-1 310 €	3 179 €	-462 €	-57 €	-282 €		-230 €		-1 032 €	838 €
Taillis	38 872 €	-11 959 €			-1 592 €				-1 592 €	25 321 €
Torcé	155 752 €	-18 223 €	-5 694 €	-380 €	-1 870 €				-7 943 €	129 586 €
Val d'Izé	299 110 €	-36 389 €	-6 395 €	-836 €	-4 119 €		-4 928 €		-16 278 €	246 443 €
Vergeal	19 145 €	-8 229 €	-2 873 €	-260 €	-1 282 €		-1 226 €		-5 642 €	5 274 €
Visseiche	2 222 €	22 805 €	-3 232 €	-266 €			-1 205 €		-4 704 €	20 324 €
Vitré	9 616 885 €	-1 664 442 €	-95 692 €	-16 190 €	-72 845 €			-693 604 €	-878 330 €	7 008 716 €
		-65 397 €								
TOTAL	17 018 438 €	-1 385 276 €	-251 220 €	-32 380 €	-159 247 €	635 €	-20 578 €	-693 604 €	-1 156 395 €	14 476 769 €

Annexe à la délibération du 25/02/2021 - Répartition de la DSC 2021

Commune	DSC 2021
VITRE	1 066 324
CHATEAUBOURG	399 523
ARGENTRE-DU-PLESSIS	264 697
GUERCHE-DE-BRETAGNE	271 018
VAL-D'IZE	158 479
ETRELLES	161 432
BAIS	150 128
DOMAGNE	137 727
BALAZE	138 209
SAINT-DIDIER	124 784
DOMALAIN	127 137
LOUVIGNE-DE-BAIS	108 527
ERBREE	104 602
CHATILLON-EN-VENDELAIS	107 520
PERTRE	90 866
SAINT-M'HERVE	86 308
POCE-LES-BOIS	78 581
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	74 797
TORCE	70 869
RANNEE	73 908
MARPIRE	65 399
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	67 223
TAILLIS	62 725
CORNILLE	58 130
GENNES-SUR-SEICHE	59 093
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	56 708
MOUTIERS	56 282
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL	56 993
VISSEICHE	52 332
MONDEVERT	49 412
VERGEAL	49 997
MOULINS	41 634
BRIELLES	43 165
CHAPELLE-ERBREE	43 755
LANDAVRAN	43 731
AVAILLES-SUR-SEICHE	44 491
BREAL-SOUS-VITRE	40 054
MECE	38 486
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS	34 836
DROUGES	33 429
CHAMPEAUX	30 500
PRINCE	23 887
MOUSSE	20 544
MONTAUTOUR	16 481
MONTREUIL-DES-LANDES	14 709
SELLE-GUERCHAISE	10 811
Total	4 910 241

FONDS DE CONCOURS « 1^{ÈRE} ENVELOPPE 2021-2026 »

Commune	Enveloppe 2014/2020	1 ^{ère} enveloppe 2021/2026	Commune	Enveloppe 2014/2020	1 ^{ère} enveloppe 2021/2026
ARGENTRE-DU-PLESSIS	354 000	181 849	MONTREUIL-DES-LANDES	100 000	50 000
AVAILLES-SUR-SEICHE	106 000	53 000	MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	131 000	65 500
BAIS	206 000	111 750	MOULINS	104 000	53 622
BALAZE	212 000	106 000	MOUSSE	100 000	50 000
BREAL-SOUS-VITRE	102 000	51 000	MOUTIERS	121 000	60 500
BRIELLES	104 000	52 743	PERTRE	157 000	78 500
CHAMPEAUX	100 000	50 000	POCE-LES-BOIS	136 000	73 911
CHAPELLE-ERBREE	101 000	52 574	PRINCE	100 000	50 000
CHATEAUBOURG	490 000	273 217	RANNEE	138 000	69 000
CHATILLON-EN-VENDELAIS	175 000	87 500	SAINT-AUBIN-DES-LANDES	120 000	61 264
CORNILLE	119 000	62 414	SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS	100 000	50 000
DOMAGNE	212 000	107 760	SAINT-DIDIER	184 000	98 799
DOMALAIN	192 000	98 393	SAINT-GERMAIN-DU-PINEL	118 000	60 284
DROUGES	100 000	50 000	SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	133 000	72 457
ERBREE	172 000	88 114	SAINT-M'HERVE	153 000	76 500
ETRELLES	237 000	118 500	SELLE-GUERCHAISE	100 000	50 000
GENNES-SUR-SEICHE	114 000	61 704	TAILLIS	128 000	64 000
GUERCHE-DE-BRETAGNE	359 000	179 500	TORCE	135 000	69 279
LANDAVRAN	101 000	52 540	VAL-D'IZE	232 000	118 615
LOUVIGNE-DE-BAIS	174 000	93 964	VERGEAL	108 000	56 395
MARPIRE	131 000	65 500	VISSEICHE	114 000	57 038
MECE	100 000	50 000	VITRE	1 262 000	660 906
MONDEVERT	111 000	56 666			
MONTAUTOUR	100 000	50 000			

FONDS DE CONCOURS INSCRITS AU BP 2021

Restes à réaliser fonds de concours années précédentes :	2 252K€
Solde fonds de concours 2014/2020	1 582 K€
Solde fonds de concours exceptionnel	32 K€
Solde fonds de concours projets 2013	4 K€
Solde fonds de concours patrimoine et développement touristique	280 K€
Solde fonds de concours voirie routière (VC 12)	354 K€
Crédits nouveaux 2021 :	1 098 K€
Fonds de concours soutien au dernier commerce	60 K€
Fonds de concours 2021/2026	1 000 K€
Fonds de concours PEM Chateaubourg	38 K€
Total fonds de concours 2021	3 350 K€

FONDS DE CONCOURS EN PRATIQUE : ATTRIBUTION ET SUIVI

- CGCT : La commune doit prendre à sa charge au minimum le financement de la moitié de la dépense nette (c'est-à-dire la dépense minorée des subventions reçues).
- CGCT : L'autofinancement de la commune doit être de 20% minimum du montant total du projet.

Exemple 1 : respect des règles du CGCT

Dépenses HT		Recettes	
Foncier	15 000 €	DETR	20 000 €
Etude préalable	5 000 €	Contrat de territoire	10 000 €
MOE	5 000 €	Fonds de concours	30 000 €
Travaux	75 000 €	Autofinancement	40 000 €
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Dépense nette de subventions : $100\,000 - 20\,000 - 10\,000 = 70\,000\text{ €}$
= Fonds de concours maximum : $70\,000 / 2 = 35\,000\text{ €}$
Autofinancement minimum : 20 000 €

Exemple 2 : non-respect des règles du CGCT

Dépenses HT		Recettes	
Foncier	15 000 €	DETR	20 000 €
Etude préalable	5 000 €	Contrat de territoire	30 000 €
MOE	5 000 €	Fonds de concours	30 000 €
Travaux	75 000 €	Autofinancement	20 000 €
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Dépense nette de subventions : $100\,000 - 20\,000 - 30\,000 = 50\,000\text{ €}$
= Fonds de concours maximum : $50\,000 / 2 = 25\,000\text{ €}$
Autofinancement minimum : 20 000 €

Projets et dépenses éligibles : tous les projets d'équipements relevant des compétences communales (liste non exhaustive)

- ☐ Aménagement, patrimoine et cadre de vie / voirie / mobilités
- ☐ Bâtiments administratifs ou techniques
- ☐ Rénovation énergétique
- ☐ Equipements petite enfance, jeunesse, scolaires et périscolaires
- ☐ Salles multifonctions, sportives ou culturelles
- ☐ Logements
- ☐ Commerces
- ☐ Equipements à caractère sanitaire et/ou social
- ☐ Equipements de proximité, polyvalents...

Sont prises en compte dans le calcul du fonds de concours toutes les dépenses éligibles effectuées **à partir de la date du dépôt de dossier** ou de la date de dérogation acceptée, ainsi que les études préalables directement liées au projet.

Dépenses éligibles : études préalables, maîtrise d'œuvre, travaux, foncier.

Dépenses non éligibles : frais financiers et commissions, frais de contentieux, impôts, taxes, redevances et mobilier liés à l'équipement.

Dépôt et contenu des dossiers de demandes de fonds de concours

- Une lettre de demande de financement au titre du présent fonds de concours, rappelant l'intitulé de l'opération et le montant de fonds de concours sollicité,
- Une note succincte de présentation du projet incluant un calendrier prévisionnel de réalisation,
- Une délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel en € HT, et, le cas échéant, l'attestation de sollicitation ou de notification de subvention d'autres co-financeurs

L'attribution des fonds de concours se fera par délibérations du conseil communautaire

Modalités de versement des fonds de concours

- 50 % lors au démarrage du projet, sur présentation d'un ordre de service ou d'une attestation de commencement du projet,
- un 2nd acompte de 25 % pourra être sollicité sur présentation d'un état des dépenses justifiant d'au moins 50% de réalisation du coût du projet,
- le solde sur présentation : d'un état récapitulatif des dépenses signé du maire et visé du comptable public, d'une attestation de l'achèvement de l'opération, d'une copie des notifications de subventions des autres co-financeurs le cas échéant

Si le coût définitif du projet est supérieur à l'estimation de base ayant permis de déterminer le montant du fonds de concours, celui-ci ne pourra être réajusté à la hausse, sauf nouvelle délibération du conseil communautaire.

Si le coût définitif du projet est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera automatiquement réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées.

Communication

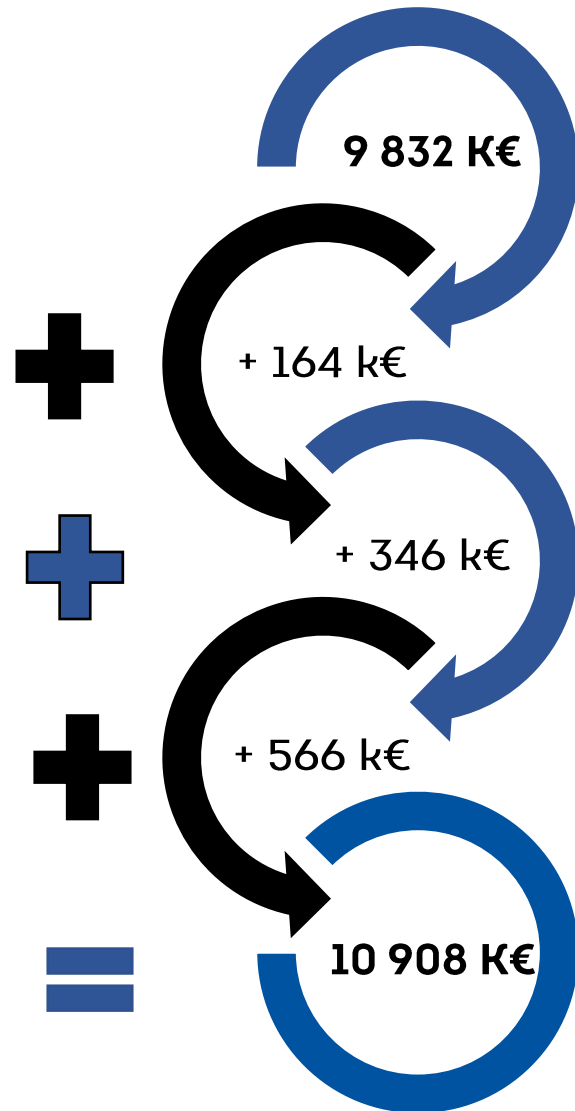
La commune bénéficiaire du fonds de concours s'engage à faire mention de la participation financière de Vitré Communauté dans toutes les actions d'information ou de communication relatives au projet.

Règle de caducité

Le fonds de concours sera annulé de plein droit en l'absence de commencement d'exécution de l'opération et/ou d'une absence de sollicitation du paiement du solde du fonds de concours associé, dans un délai de deux ans à compter de la notification de l'aide.

LES RESSOURCES HUMAINES

MASSE SALARIALE 2021 = 10 908 K€



= MONTANT CA 2020 (SOIT 94 % DU BP 2020 : 10 451 K€)

- Augmentations réglementaires (GVT, PPCR, cotisations) : + 128 k€
- Provision pour indemnités de fin de contrat : + 25 K€ k€

- Ajustements 2021/2020 (sans marge de manœuvre)
= PEC des départs et arrivées en année pleine

- Créations de postes :
- Dont 3 postes pour la régie assainissement
- Dont 2 postes pour les services communs ADS et Informatique.

- BP 2021 / BP 2020 : + 4,37 % DE BUDGET À BUDGET

LES CONTRIBUTIONS

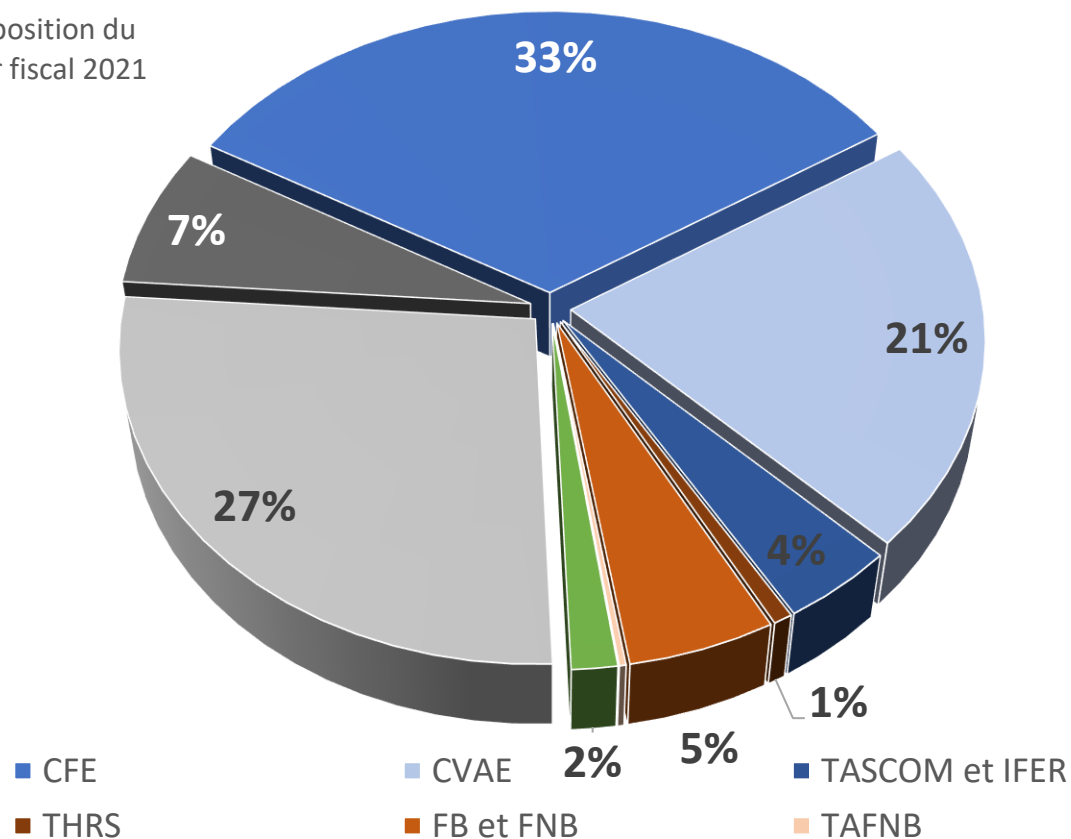
	BP 2020	BP 2021
CONTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 349 K€	1 426 K€
Insertion (Mission locale, Le relais pour l'Emploi, actions RSA...)	276 k€	273 K€
Economie et emploi (ADMR, Initiatives Portes de Bretagne, CCI Campus des Métiers, GIP MEEF...)	267 K€	393 K€
Logement (ADIL, FSL, ADO Habitat, ...)	132 K€	150 K€
Sport (soutien à emplois sportifs, haut niveau national amateur, compétitions)	195 K€	185 K€
Jeunesse (soutien emploi, BIJ, AGIR, CJS, semaine entrepreneuriat ..)	136 K€	114 K€
Culture (Fanfarfelues, Desarticulés, Cinémas 35, Bagad Dor Vras)	55 K€	55 K€
Tourisme et général (asso des médecins libéraux, Conseil de développement, Office de tourisme, ASFAD, Etals Paysans...)	296 K€	249 K€
PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES	1 852 K€	1 907K€
SDIS	1 378 k€	1 371 K€
Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré	187 k€	188 K€
GEMAPI (cotisations aux syndicats de bassin versant et EPTB)	203 K€	263 K€
Pays de Vitré	0 k€	0 K€
MEGALIS, autres	84 k€	85 K€
Versement au SMICTOM (= reversement montant TEOMi perçue)	6 445 K€	6 526 K€

PANIER FISCAL 2021

Rappel des taux

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,40%
Taxe d'Habitation (TH)	10,72%
Foncier Non Bâti (FNB)	2,21%
Foncier Bâti (FB)	1,90 %

Composition du panier fiscal 2021



Panier fiscal en K€ (hors TEOM)	2020	2021	Evolution
Fiscalité entreprises	19 096 158	19 805 965	3,72%
CFE	10 994 663	11 083 810	0,81%
CVAE	6 704 041	7 316 485	9,14%
TASCOM	986 665	986 665	0,00%
IFER	410 789	419 005	2,00%
Fiscalité ménages et mixte	10 718 219	2 180 439	-79,66%
TH	8 773 034	235 661	-97,31%
FB et FNB	1 758 710	1 797 883	2,23%
Taxe addit. FNB	81 895	81 895	0,00%
Rôles suppl. et divers	104 580	65 000	-37,85%
FPIC	410 016	557 000	35,85%
Compensations	3 001 496	11 571 862	285,54%
FNGIR	2 351 896	2 351 896	
TVA/TH	-	9 123 466	
Compensations fiscales	649 600	96 500	-85,14%
TOTAL	33 225 889	34 115 266	2,68%

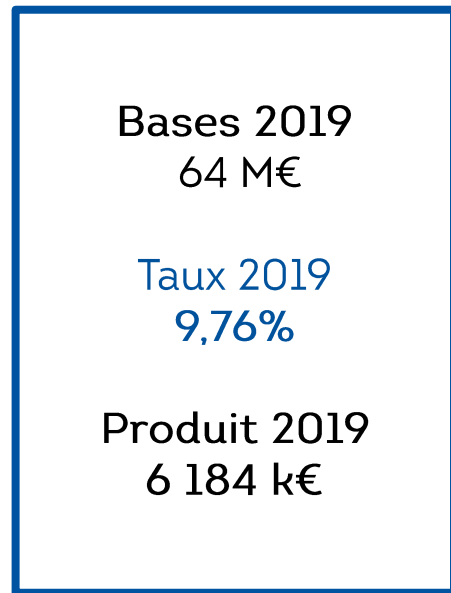
- ✓ Une dynamique fiscale maintenue malgré une prévision prudente à cette date et en raison du contexte
- ✓ Des compensations fiscales en forte hausse liées à la réforme de la TH

LES ORDURES MÉNAGÈRES LA TEOMi

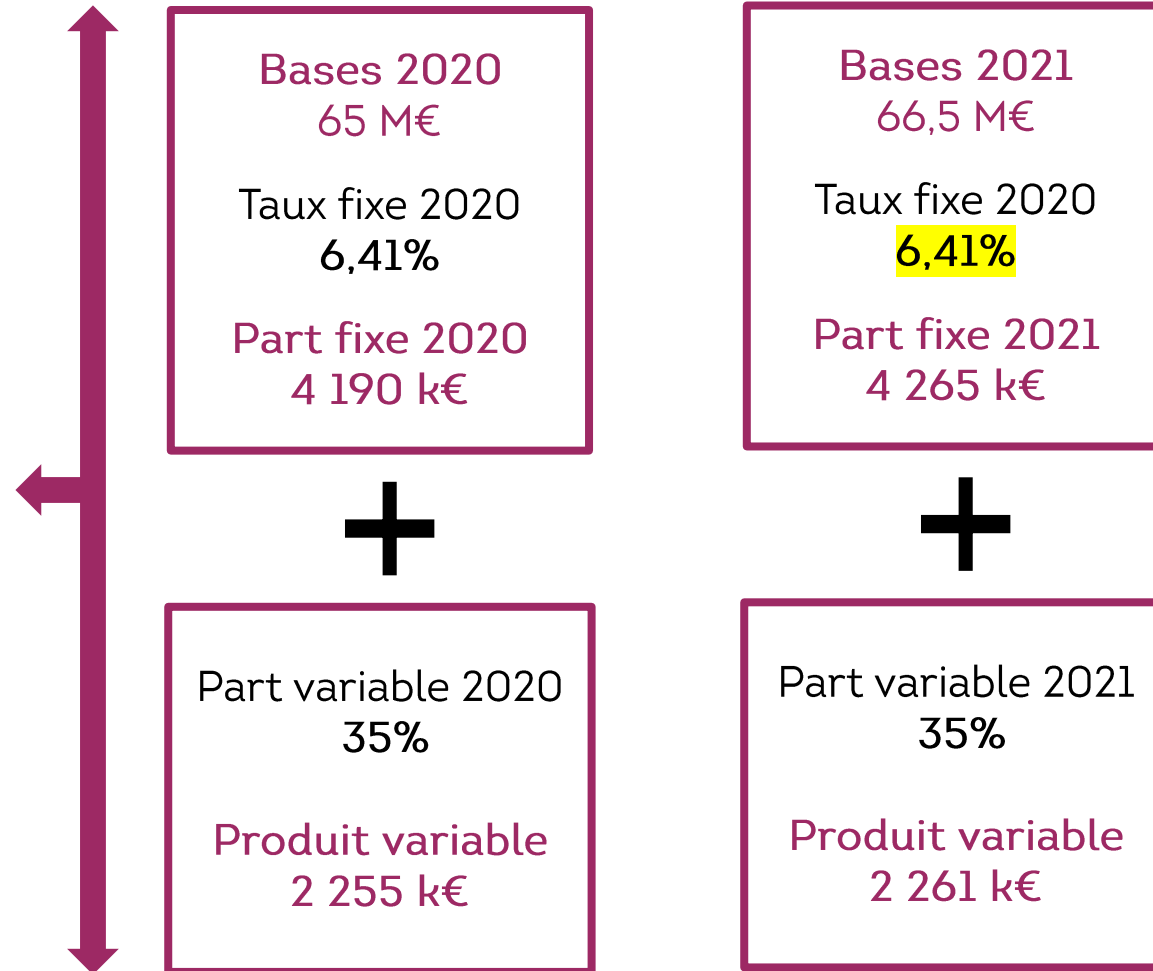


TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES TEOM

REDEVANCE INCITATIVE - TEOMi



6 184 K€ EN 2019



6 445 K€ EN 2020

6 526 K€ EN 2021

Proposition du
SMICTOM :
Maintien
du taux fixe
à 6,41 %
en 2021

BUDGET PRINCIPAL 2021

VUE D'ENSEMBLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
011- Charges à caractère général	3 442 500	3 717 000
012- Charges de personnel	10 451 550	10 908 100
65- Charges de gestion courante	15 668 615	16 907 000
66- Charges financières	30 000	26 500
67- Charges exceptionnelles	100 000	100 000
022- Dépenses imprévues	311 492	250 000
014- Atténuations de produits	19 195 000	19 454 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	49 199 157	51 362 600
Dotation aux amortissements	4 200 000	3 385 000
Virement à la section investissement	8 512 891	7 126 854
Total dépenses de fonctionnement	61 912 048	61 874 454

→ Décomposition de la masse salariale expliquée page 9

→ Prise en compte de l'augmentation de l'enveloppe de DSC

→ Baisse liée notamment à la diminution de l'excédent reporté 2020

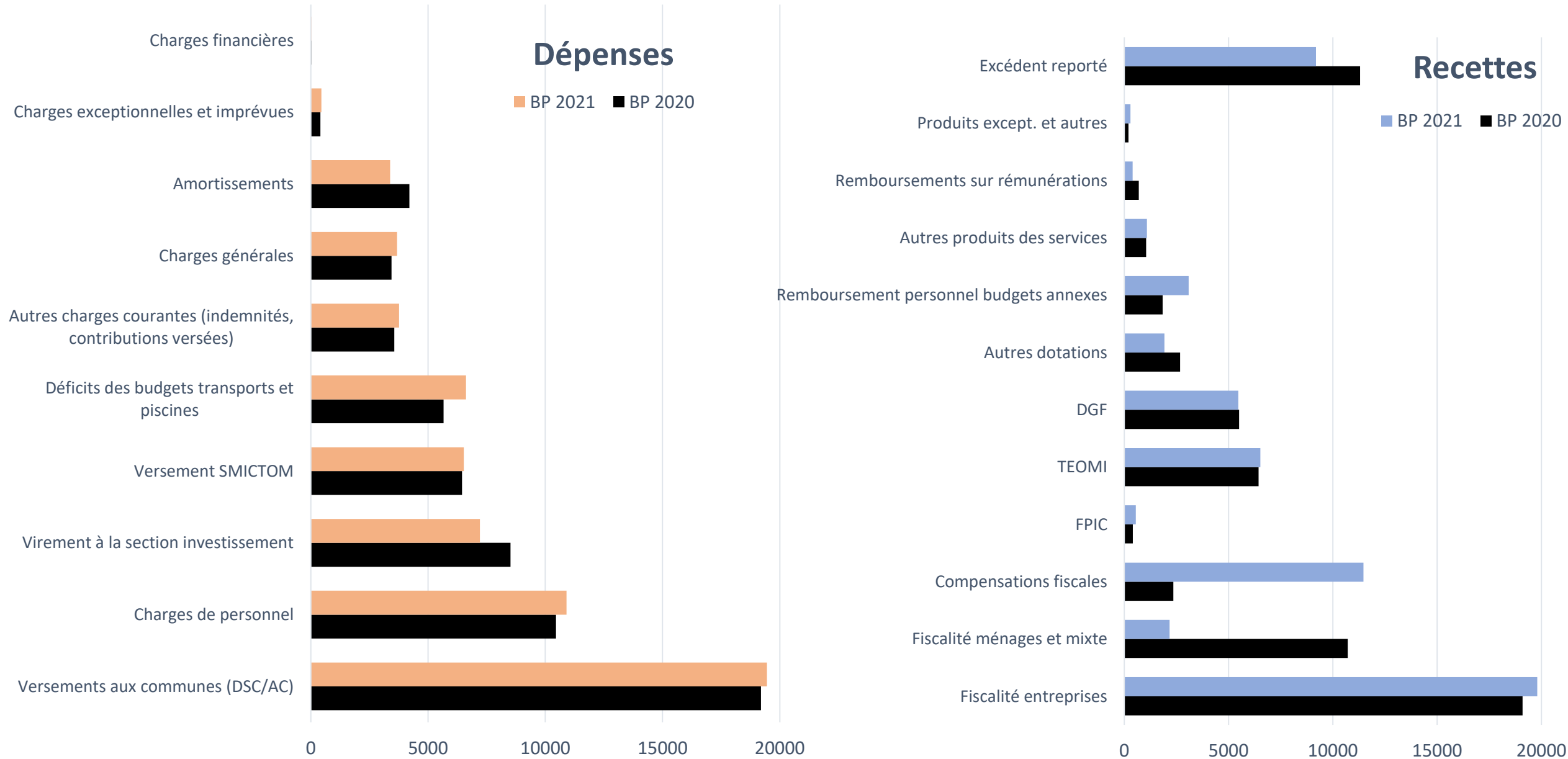
Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021
70- Produits des services, domaines et ventes	2 900 000	4 039 075
73- Impôts et taxes (THRS + FNGIR + FPIC + TEOmi)	38 606 800	40 546 000
74- Dotations, participations, subventions	8 195 500	7 395 000
013- Atténuations de charges	700 000	400 000
77- Produits exceptionnels (assurances...)	16 000	50 000
75- Autres produits de gestion courante (loyers...)	133 600	212 500
Total recettes réelles de fonctionnement	50 551 900	52 642 575
Opérations d'ordre	55 000	41 105
Excédent reporté	11 305 148	9 190 774
Total recettes de fonctionnement	61 912 048	61 874 454

→ Augmentation des remboursements des charges de personnel par les budgets annexes

→ Un budget 2021 de transition et de continuité quasiment au même montant que le BP 2020

BUDGET PRINCIPAL 2021

VUE D'ENSEMBLE - FONCTIONNEMENT



DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS 2021

PRINCIPALES LIGNES D'INVESTISSEMENT (BUDGET PRINCIPAL ET PISCINES)

Restes à réaliser 2020 (budget principal, hors fonds de concours) à reporter en 2021	1 215 K€
Crédits nouveaux	10 025 K€
Eaux pluviales urbaines (renouvellement de réseaux)	2 000 K€
Siège communautaire (AP/CP) (Achat bâtiment à Vitré)	1 500 K€
Aménagement territoire / infrastructures (THD, fibre, voie ferrée)	1 110 K€
Habitat – Financement du PLH	1 005 K€
Nouvelle piscine de la Guerche de Bretagne (AP : 9 505 K€)	1 000 K€
Informatique (matériels, logiciels, migration serveur, SIG médiathèques)	600 K€
Développement durable et mise en œuvre du PCAET (projet éolien notamment)	500 K€
Développement économique (Pass JA/commerce, Aide à immobilier, aide campus)	465 K€
Extension médiathèque / artothèque (AP/CP : 1 050 K€)	406 K€
Mobilités (études contournement, réseau cyclable, plan mobilités, randonnées)	334 K€
Travaux piscine du bocage (toiture + extérieurs)	272 K€
Réserves foncières (provision)	250 K€
Renouvellement matériels techniques, culturels et administratifs	238 K€
Bâtiments communautaires (MEEF...)	150 K€
Tourisme (provision pour travaux aire MAB)	132 K€
Base de loisirs (étude hébergement 2 ^{ème} phase, travaux)	63 K€

PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021 EN AP/CP

AP = Autorisations de Programme

- Limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- Votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative
- Valables sans limitation de durée jusqu'à annulation et révisables par délibération

CP = Crédits de paiement

- Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants

Objectif : ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global d'un programme, mais n'inscrit en crédit de paiement que les montants correspondant à ce qu'elle paie réellement chaque année.

L'AP/CP suppose donc de se placer dans une logique pluriannuelle, en lien avec une PPI.

Avant le vote du budget suivant, l'exécutif peut liquider et mandater, le comptable peut payer, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme

N°	Libellé AP (TTC)	Montant AP (TTC)	Mandaté antérieur (TTC)	Crédits de paiement (TTC)		
				CP 2021	CP 2022	CP 2023
Budget principal						
2020-1	Extension CRALP	1 050 000 €	30 940 €	406 000 €	525 000 €	88 060 €
Budget annexe Piscines						
2020-2	Nouvelle piscine de la Guerche de Bretagne	9 505 000 €	189 105 €	1 032 025	5 703 000 €	2 580 870 €

BUDGET PRINCIPAL 2021

VUE D'ENSEMBLE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021
Remboursement de la dette	163 000	155 000
Fonds COVID Région	200 000	-
Fonds de concours aux communes	3 998 021	3 350 527
Fonds de concours "logements"	1 418 412	1 105 067
Dispositifs Pass JA et Commerce/Artisanat	240 000	240 000
Aide immobilier d'entreprise		210 000
Subvention d'équipement Campus des Métiers		75 000
Opérations d'équipements		
Crédits affectés	7 333 803	8 352 097
Réserves	1 520 904	287 049
Subventions équilibre BA Piscines et Transports		
Participation BA Piscines	978 350	-
Participation BA Transports	33 000	-
Divers	12 500	
Dépenses imprévues	334 481	350 000
Total dépenses réelles d'investissement	16 232 471	14 124 740
Opérations d'ordre	55 000	41 105
Déficit reporté		
Total dépenses d'investissement	16 287 471	14 165 845
Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021
Emprunts	-	0,00
FCTVA	250 000	300 000
Subventions d'investissement	1 155 948	241 500
Total recettes réelles d'investissement	1 405 948	541 500
Excédent d'investissement reporté	2 168 632	490 843
Dotation aux amortissements	4 200 000	3 385 000
Excédents capitalisés		2 621 648
Virement de la section fonctionnement	8 512 891	7 126 854
Total recettes d'investissement	16 287 471	14 165 845

→ Détail page 8

→ Détail page 15

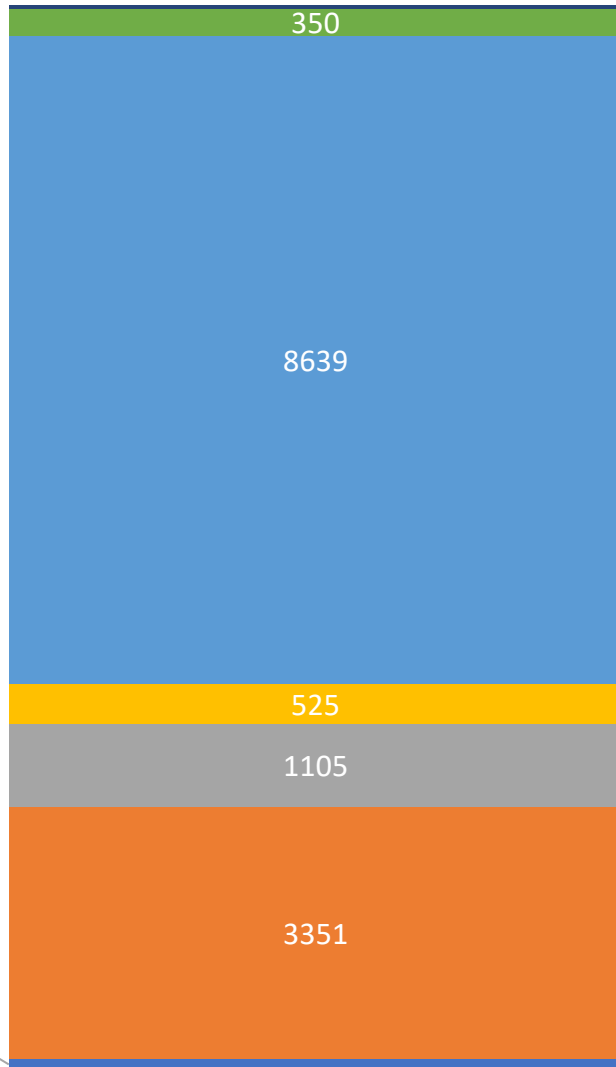
→ Budget équilibré sans recours à l'emprunt

BUDGET PRINCIPAL 2021

FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

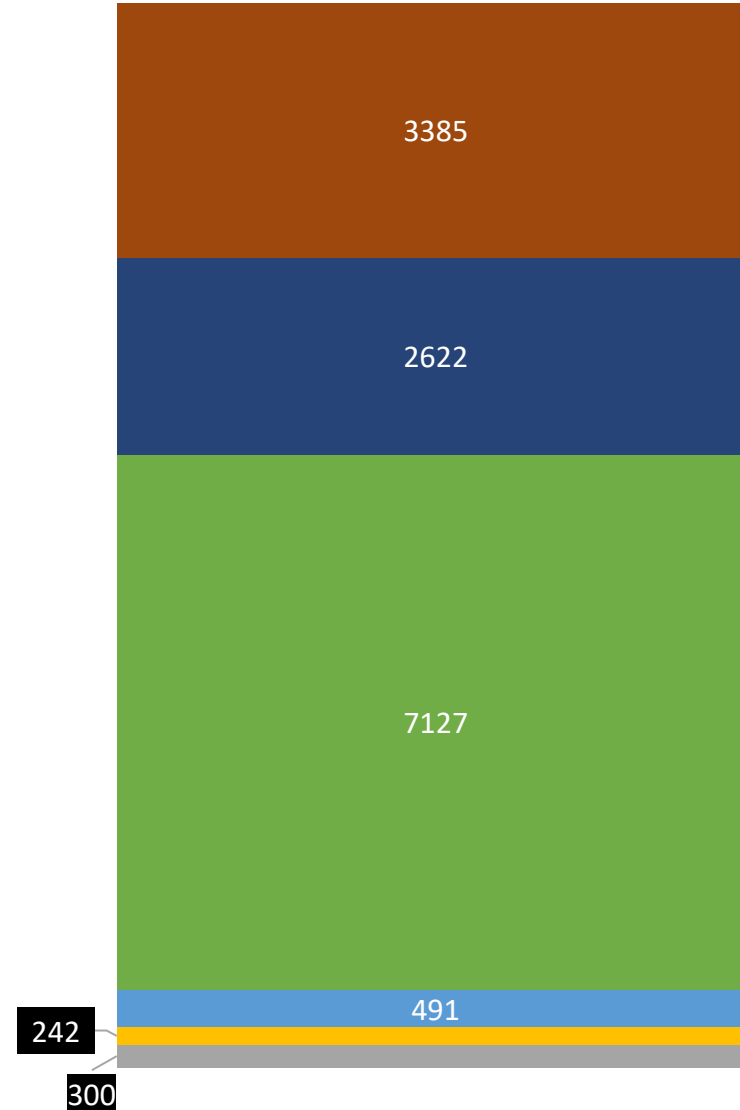
Dépenses en K€

- Dette
- Fonds de concours
- Logements
- Dévt éco
- Achats, Travaux
- Imprévus
- Ordre



Recettes en K€

- Amortissements
- Excédents capitalisés
- Virement de la section fonctionnement
- Excédent reporté
- Subventions
- FCTVA
- Amortissements



LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES PISCINES ET TRANSPORTS

PRISE EN CHARGE TOTALE = 6 616 K€

TRANSPORTS

Charges à caractère général	7 287 816 €
Charges de personnel	197 625 €
Amortissements	25 000 €
Participations et subventions	49 000 €

DEPENSES

7 559 441 €

Participations et subventions	2 779 613 €
Produits des services	587 500 €
(Si retour tarif TS à 120 €)	

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT

4 192 328 €

RECETTES

7 559 441 €

PISCINES

Charges à caractère général	1 271 600 €
Charges de personnel	1 965 450 €
Amortissements	46 000 €
Charges financières, except...	42 610 €

DEPENSES

3 325 660 €

Produits des services (?)	900 000 €
Divers	2 016 €

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT

2 423 644 €

RECETTES

3 325 660 €

LES BUDGETS PRIMITIFS 2021

SANS INCIDENCE FISCALE

Budget annexe Ateliers Relais 2021

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	426 780 €
Charges courante (avances)	138 300 €
Charges de personnel	175 000 €
Charges except., imprévus	109 800 €
Charges financières	134 500 €
Amortissements	540 000 €
Virement à la section d'invest.	606 584 €

2 130 964 €

Excédent reporté	506 971 €
Charges locatives	287 385 €
Loyers	1 139 488 €
Remboursements d'avances	156 620 €
Autres, amortissements	40 500 €

2 130 964 €

Les loyers
couvrent les
charges de
fonctionnement

INVESTISSEMENT

Déficit reporté	0 €
Etudes et travaux	1 154 503 €
Emprunts	3 331 000 €
Autres, amortissements	40 000 €

4 525 503 €

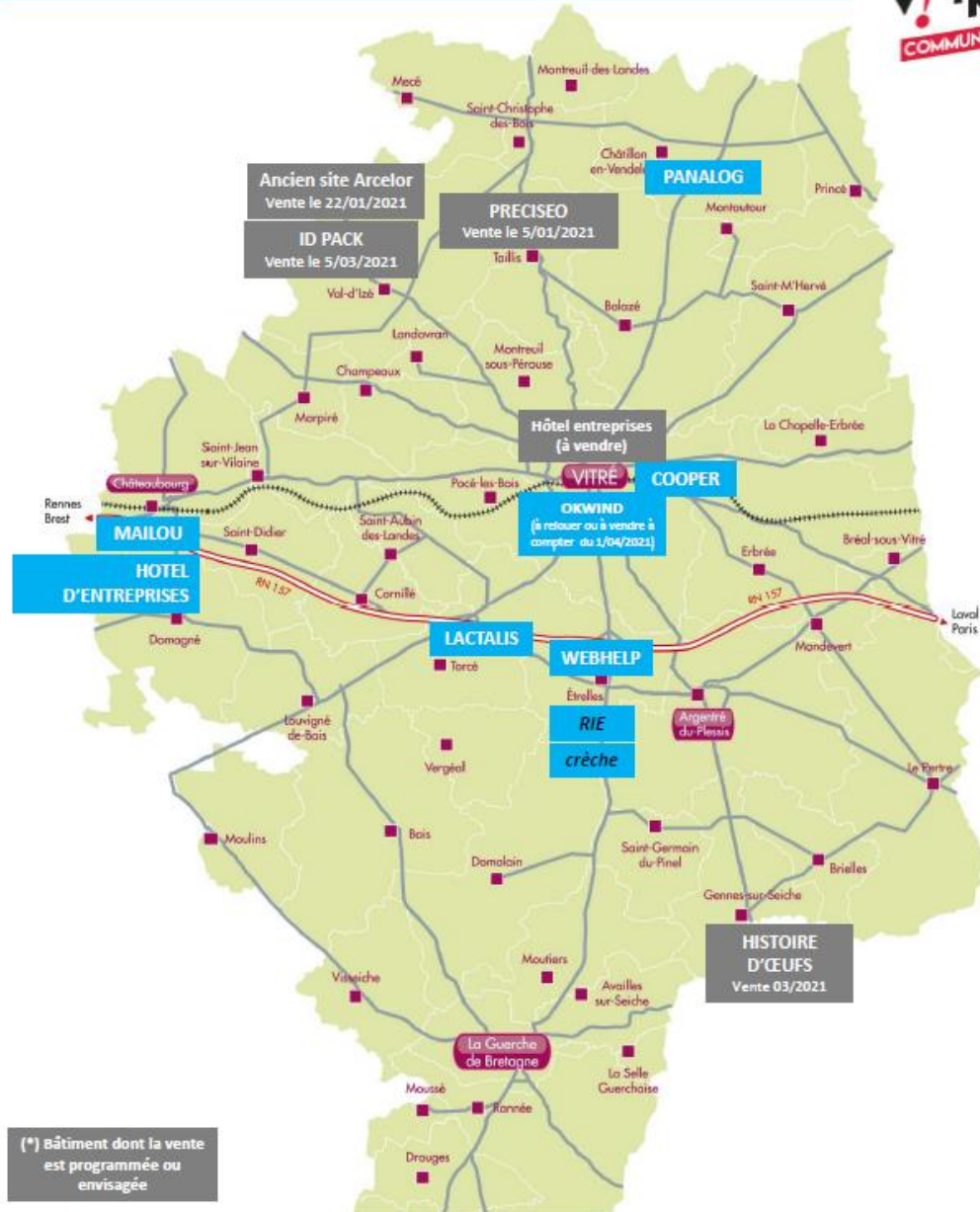
Excédent reporté	1 925 918 €
Virement section de fct	606 584 €
Crédit-bail	613 000 €
Cessions	840 001 €
Amortissements	540 000 €
Emprunts	0 €

4 525 503 €

Remboursement total
de la dette possible
suite aux cessions
2020 et 2021

Budget annexe Ateliers Relais 2021

Bâtiments d'activités propriété de Vitré Communauté au 01/01/2021



(*) Bâtiment dont la vente est programmée ou envisagée

Bâtiments d'activités acquis par Vitré Communauté, puis revendus au 01/04/2021



DESIGN
PARQUET
GEMY
DPLOG

LES BUDGETS PRIMITIFS 2021

SANS INCIDENCE FISCALE

Budget Zones d'activités 2021

FONCTIONNEMENT

Acquisitions de terrain	1 364 998 €
Etudes	579 709 €
Matériels et équipements	2 523 688 €
Charges de personnel	175 000 €
Charges gestion courante	4 500 €
Charges financières	13 000 €
Autres charges (TF, indemnités...)	93 675 €
Stocks terrain (initial)	29 008 699 €
Virement à la section d'invest.	21 755 183 €

55 518 452 €

INVESTISSEMENT

Déficit reporté	24 268 909 €
Emprunts	4 505 000 €
Stocks de terrains (variation)	37 892 502 k€

66 666 411 €

Excédent reporté	14 773 074 €
Ventes de terrains	2 835 376 €
Stocks de terrain (variation)	37 892 502 €
Transfert charges financières	17 500 €

55 518 452 €

Virement de la section de fonctionnement,	21 755 183 €
Stocks terrain (annulation stock initial)	29 008 699 €
Emprunts	15 902 529 €

66 666 411 €

Budget Zones 2021

Au 1^{er} janvier 2021

21 PA

Un stock de terrains aménagés disponible à la vente de 72,43 ha

Parc d'activités de la Haute Bouëxière

Surface cessible 1,30 ha
Disponibilité 0,60 ha

Parc d'activités Gérard

Surface cessible 4,40 ha
Disponibilité 3,40 ha

Parc d'activités de la Gaultière

Surface cessible 40 ha
Disponibilité 11,07 ha

Parc d'activités des Lavandières

Surface cessible 1 ha
Disponibilité 0,80 ha

Parc d'activités du Haut Montigné

Surface cessible 55 ha
Disponibilité 0 ha

Parc d'activités du Chardonneret

Surface cessible 10,40 ha
Disponibilité 8,44 ha

Parc d'activités la Frotière

Surface cessible 4,30 ha
Disponibilité 1,20 ha

Parc d'activités du Pigeon Blanc

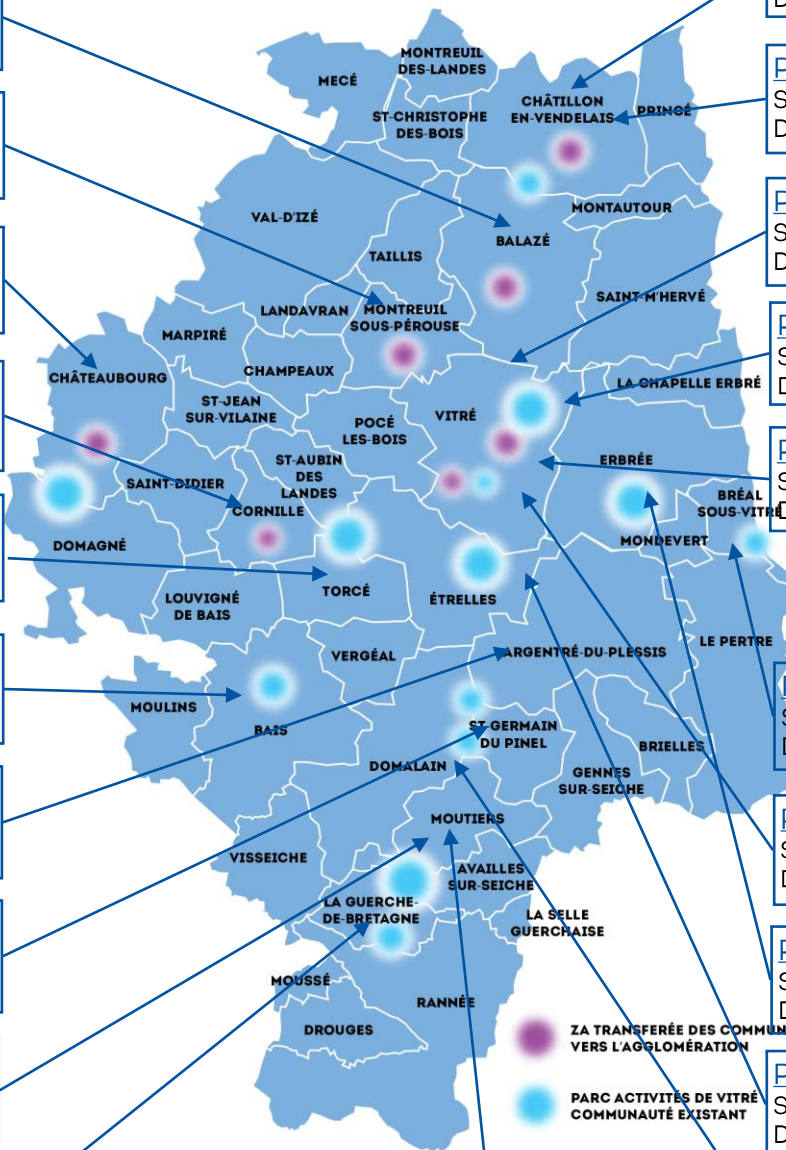
Surface cessible 4,40 ha
Disponibilité 4,40 ha

Parc d'activités de Beauvais

Surface cessible 7,80 ha
Disponibilité 2,79 ha

Parc d'activités EIC

Surface cessible 50,48 ha
Disponibilité 0 ha



Parc d'activités de la Pimotière

Surface cessible 1,93 ha
Disponibilité 1,76 ha

Parc d'activités de la Chapellerie

Surface cessible 2,70 ha
Disponibilité 2,60 ha

Parc d'activités de la Grande Haie

Surface cessible 29 ha
Disponibilité 17,82 ha

Parc d'activités la Briqueterie IV

Surface cessible 5,70 ha
Disponibilité 4,50 ha

Parc d'activités Route de la Guerche

Surface cessible 1,80 ha
Disponibilité 0,70 ha

Parc d'activités du Relais

Surface cessible 8,30 ha
Disponibilité 0 ha

Parc d'activités de la Roncinière

Surface cessible 5,70 ha
Disponibilité 5,50 ha

Parc d'activités de la Huperie

Surface cessible 25 ha
Disponibilité 0 ha

Parc d'activités de Piquet

Surface cessible 38 ha
Disponibilité 1,05 ha

Parc d'activités Vague de la Noë

Surface cessible 7,40 ha
Disponibilité 5,40 ha

Parc d'activités de la Peltière

Surface cessible 3,70 ha
Disponibilité 0,40 ha

LES BUDGETS PRIMITIFS 2021

SANS INCIDENCE FISCALE

Budget Assainissement collectif

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	1 234 k€
Charges de personnel	595 k€
Charges exceptionnelles	15 k€
Charges gestion courante	15 k€
Charges financières (intérêts dette)	141 k€
Dépenses imprévues	107 k€
Amortissements	2 027 k€
Virement à la section d'investissement	5 646 k€

9 780 K€

Excédent reporté	5 427 k€
Redevance assainissement	3 800 k€
Amortissements des subventions reçues	553 k€

9 780 K€

INVESTISSEMENT

Déficit reporté	1 116 k€
Emprunts	700 k€
Dépenses imprévues	205 k€
Amortissements des subventions reçues	553 k€

Matériels, logiciels et véhicules	97 k€
Etudes (schéma directeur...)	501 k€
STEP/PR/Transfert	2 042 k€
Travaux réseaux de collecte	400 k€
Réhabilitation de réseaux	1 100 k€

Provision pour travaux futurs	4 813 k€
-------------------------------	----------

11 528 K€

Virement section de fonctionnement	5 646 k€
Réserves (excédents capitalisés)	1 862 k€
Amortissements	2 027 k€
Reprise de résultats 2019 (2 nd tiers)	1 643 k€
Subventions	350 k€
Emprunts	0 k€

11 528 K€

LES BUDGETS PRIMITIFS 2021 SANS INCIDENCE FISCALE

SPANC

FONCTIONNEMENT

Augmentation contractuelles

Charges de personnel réévaluées au réel

Charges générales	69 450 €
Charges de personnel	57 000 €
Autres charges	3 900 €
Virement à la section d'invest.	5 072 €
Total	135 422 €

Excédent reporté	27 422 €
Produits exceptionnels	10 000 €
Produits des services	98 000 €
Total	135 422 €

Révision des tarifs de + 30 % à compter du 1^{er} mars

INVESTISSEMENT

Besoin de remplacement du véhicule du service (10 K€ disponibles si hausse limitée à +20 %)

Remplacement véhicule de service	16 000 €
Dépenses imprévues	415 €
Total	16 415 €

Virement de la section de fonctionnement,	5 072 €
Excédent reporté	11 343 €
Total	16 415 €

PAYS

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	26 126 €
Charges de personnel	120 000 €
Autres charges	13 000 €
DEPENSES	159 126 €

Participations et subventions	54 616 €
Excédent reporté	104 510 €
RECETTES	159 126 €

Equilibre atteint sans participation de Vitré Co et de la RAF

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Prochaines réunions

- **Conseil communautaire :**

- 25/02/2021 : BP 2021 – DSC 2021 – AC provisoires 2021 – AP/CP – Fonds de concours 2021-2026 « 1ère enveloppe » - Taux d'imposition
- 08/04/2021 : CA définitifs et affectation des résultats
- 27/05/2021 : Mise en place de la taxe de séjour
- 08/07/2021 : Répartition du FPIC 2021 (sous réserves de notification)

- **Commission des finances :**

- 24 mars 2021 : examen des projets de comptes administratifs
 - Mécé – 18 h 30
- Avril/mai : projet de mise en place des taxes de séjour et taxe GEMAPI, travail sur état de la dette, travail sur financement piscine de la Guerche...
- Juin : Répartition du FPIC 2021 (sous réserves de notification)
- Pour rappel, depuis la loi engagement et proximité de décembre 2020, en application de l'article L5211-40-1 du CGCT, « en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.